

ACTION URGENTE

LES CHARGES RETENUES CONTRE DES DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS DOIVENT ÊTRE ABANDONNÉES

Les défenseurs palestiniens des droits humains Farid al Atrash et Issa Amro doivent comparaître devant un tribunal militaire israélien lors de deux prochaines audiences les 29 octobre et 5 novembre. Ces deux hommes sont poursuivis uniquement pour avoir exercé pacifiquement leurs droits à la liberté d'expression et de réunion. Les charges retenues contre eux doivent être abandonnées.

Les défenseurs palestiniens des droits humains **Farid al Atrash** et **Issa Amro** vont comparaître devant le tribunal militaire israélien d'Ofar lors de deux prochaines audiences les 29 octobre et 5 novembre. Le tribunal entendra sept témoins cités par l'accusation. Les deux hommes ont été inculpés à la suite de leur participation à une marche de protestation pacifique le 26 février 2016 organisée par des habitants et militants palestiniens dans la vieille ville d'Hébron, en Cisjordanie occupée. Cette marche a été organisée pour marquer les 22 ans de la fermeture de la rue Shuhada, à Hébron, par les autorités israéliennes. Les participants demandaient également la suppression des restrictions discriminatoires imposées à la liberté de mouvement des Palestiniens dans la ville. Les chefs d'accusation retenus contre ces deux hommes sont infondés et liés uniquement à leur travail en tant que défenseurs des droits humains.

Farid al Atrash et Issa Amro ont été libérés le 1^{er} mars 2016 et sont actuellement jugés.

Farid al Atrash, un avocat palestinien, a été arrêté lors de cette marche pacifique et est visé par cinq chefs d'accusation, y compris d'avoir participé à une manifestation illégale et attaqué des soldats. Une vidéo de son arrestation corrobore les dires de Farid al Atrash, qui a déclaré qu'il manifestait pacifiquement lorsque des soldats l'ont poussé et traîné au sol, puis violemment arrêté.

Issa Amro, responsable de l'organisation Jeunes contre les colonies, a été arrêté le 29 février 2016 par des policiers israéliens alors qu'il se trouvait au centre qu'il gère à Hébron. Initialement arrêté pour le rôle qu'il a joué dans la manifestation du 26 février, il a été accusé de 18 infractions, parmi lesquelles « insultes à un soldat » et « agression ». Certaines de ces accusations concernent des faits remontant à 2010. Issa Amro nie tous ces chefs d'accusation et affirme qu'il a été frappé deux fois par des policiers israéliens pendant sa détention. Aucune enquête n'a été ouverte sur ces allégations.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en hébreu, en anglais ou dans votre propre langue) :

- demandez aux autorités israéliennes d'abandonner immédiatement toutes les charges retenues contre Issa Amro et Farid al Atrash ;
- appelez-les à mettre immédiatement fin au harcèlement dont sont victimes Issa Amro, Farid al Atrash et d'autres défenseurs des droits humains dans les territoires palestiniens occupés ;
- priez-les de diligenter une enquête impartiale, indépendante et efficace sur les allégations de torture et d'autres mauvais traitements formulées par Issa Amro, et de traduire en justice les responsables présumés dans le cadre de procès équitables.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 4 DÉCEMBRE 2017 À :

Premier ministre
Benjamin Netanyahu
Office of the Prime Minister
3 Kaplan St, PO Box 187
Kiryat Ben-Gurion
Jerusalem 91950, Israël
Courriel : pm_eng@pmo.gov.il
Formule d'appel : Dear Prime Minister, / Monsieur le Premier ministre,

Juge militaire et général de brigade
Brigadier General Sharon Afek
6 David Elazar Street
Hakiryia
Tel Aviv, Israël
Fax : +972 3 569 4526
Courriel : Mag@idf.gov.il
Formule d'appel : Dear Brigadier General, / Monsieur,

Copies à :
Ministre de la Défense
Avigdor Liberman
Ministry of Defence, 37 Kaplan Street,
Hakiryia, Tel Aviv 61909, Israël
Fax : +972 73 323 3300
Courriel : minister@mod.gov.il

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques d'Israël dans votre pays. Insérez les adresses ci-dessous :
Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number Email address Salutation .

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 278/16. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/MDE15/5294/2016/fr/>

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

LES CHARGES RETENUES CONTRE DES DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS DOIVENT ÊTRE ABANDONNÉES

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Le 9 juillet, un juge militaire israélien a entendu le témoignage de deux soldats israéliens témoignant contre Farid al Atrash et Issa Amro. L'un des soldats a affirmé que Farid al Atrash l'a poussé lors de la manifestation qui s'est déroulée à Hébron le 26 février 2016. Cependant, sur des preuves vidéos, on peut voir Farid al Atrash se tenir debout et brandir pacifiquement une affiche devant des soldats israéliens ; plusieurs soldats israéliens l'ont alors poussé et traîné au sol, puis violemment arrêté. Issa Amro a déclaré qu'il était très inquiet et que « le témoignage du soldat [était] sans fondement ». Il a déclaré à Amnesty International : « Vous pouvez le voir dans la vidéo, mais nous n'attendons aucune justice de cette parodie de procès. Les tribunaux militaires déclarent les Palestiniens coupables dans 99 % des cas. »

Issa Amro dirige l'organisation Jeunes contre les colonies à Hébron, qui mène des activités militantes non violentes contre les colonies illégales à Hébron et les restrictions discriminatoires imposées aux Palestiniens par les autorités israéliennes. Issa Amro réunit des informations sur les violations des droits humains, organise des manifestations pacifiques et fournit des informations sur les colonies et l'occupation militaire israélienne aux visiteurs, aux journalistes et aux diplomates.

Farid al Atrash, avocat, est responsable du bureau des districts du sud au sein de la Commission indépendante des droits humains. La vidéo de son arrestation lors de la manifestation du 26 février 2016 est disponible à l'adresse suivante : <https://www.youtube.com/watch?v=JCeeS2C6kWY>. Il a déclaré qu'il est innocent et que les autorités israéliennes le font comparaître en justice « pour [me] réduire au silence et dissuader d'autres militants des droits humains de faire notre travail ».

Hébron est la seule ville palestinienne de Cisjordanie – à l'exception de Jérusalem-Est – où des colons israéliens vivent dans le centre de la ville. Environ 800 colons vivent dans quatre colonies enclavées dans la vieille ville d'Hébron et à proximité. En outre, plus de 7 000 colons vivent dans deux colonies à la périphérie d'Hébron et pénètrent régulièrement dans la ville. Le 25 février 1994, un colon israélien a abattu 29 Palestiniens et en a blessé des dizaines d'autres alors qu'ils priaient dans la mosquée d'Ibrahim/le Caveau des Patriarches, un site sacré pour les musulmans et les juifs. À la suite du massacre, les autorités israéliennes ont imposé plusieurs restrictions sévères et discriminatoires à la liberté de mouvement des habitants palestiniens de la ville, notamment en interdisant complètement l'accès aux Palestiniens à plusieurs parties de la rue Shuhada – l'ancienne artère commerciale de la ville – tout en laissant leur accès libre aux colons israéliens et aux visiteurs.

Les restrictions à la liberté de mouvement sont restées en place au fil des ans. L'armée israélienne impose régulièrement des couvre-feux ou des fermetures supplémentaires, parfois pendant de longues périodes, notamment lorsque des Palestiniens mènent des attaques contre des soldats ou des civils israéliens. Les Palestiniens n'ont même pas le droit d'arpenter certaines rues de la vieille ville, dont la rue Shuhada. Aucune de ces restrictions ne s'applique aux colons israéliens ni aux visiteurs. Depuis octobre 2015, lorsque la violence dans les territoires palestiniens occupés et en Israël s'est intensifiée, les autorités israéliennes ont radicalement durci les restrictions arbitraires et discriminatoires imposées à la liberté de mouvement des Palestiniens dans la vieille ville d'Hébron et autour, déclarant certains quartiers de la ville « zones militaires fermées ».

Les défenseurs des droits humains de la ville subissent depuis longtemps une campagne de harcèlement par l'armée, la police et les colons israéliens. Issa Amro a souvent été menacé et a parfois été agressé physiquement par des colons israéliens, souvent en présence de soldats ou de policiers israéliens. Il affirme que l'armée israélienne l'a arrêté plusieurs fois et l'a détenu pendant plusieurs heures avant de le relâcher dans le but d'apaiser les colons israéliens de la ville.

Certains des chefs d'accusation retenus contre Issa Amro, tels que « participation à une marche sans autorisation », concernent des faits qui ne constituent pas des infractions reconnues par les normes internationales. L'une des accusations d'agression est liée à des faits qui se sont produits lors d'une manifestation qui a eu lieu le 20 mars 2013, alors qu'il avait déjà été arrêté et n'était donc pas présent. Une vidéo de la scène montre clairement que le responsable des agissements visés – l'appareil photo d'un colon a été cassé – est un autre homme (voir : <https://www.youtube.com/watch?v=OVGaQGnM2Bw>). Il s'agissait d'une manifestation pacifique coïncidant avec la visite du président des États-Unis Barack Obama dans les territoires palestiniens occupés.

Issa Amro subit également des actes de harcèlement imputables aux autorités palestiniennes. Il a été arrêté le 4 septembre par les forces de sécurité palestiniennes après avoir posté des commentaires sur sa page Facebook critiquant l'arrestation d'un journaliste d'une radio locale. Il a été libéré sous caution six jours plus tard. Il est actuellement jugé par un tribunal palestinien pour « trouble à l'ordre public », au titre de la loi récemment adoptée sur les crimes électroniques, « outrage aux autorités supérieures » et pour avoir « causé des dissensions ».

Noms : Farid al Atrash et Issa Amro / Hommes

Action complémentaire sur l'AU 278/16, MDE 15/7305/2017, Israël et territoires palestiniens occupés, 23 octobre 2017

